



**INTERNATIONAL ASSOCIATION
FOR THE STUDY OF INSURANCE ECONOMICS**

The Geneva Association - Association de Genève - Die Genfer Versicherung

Geneviève REDAY-MULVEY

Head of Project
Research on Social Security, Insurance and Employment
The Four Pillars - Les quatre piliers

Route de Malagnou 53
CH-1208 Geneva
www.genavaassociation.org

Tel. +41-22 707 66 00
Direct +41-22 707 66 10
Fax +41-22 736 75 36
geneviève.reday@genevaassociation.org

Mme G. REDAY - MULVEY
Chef de programme
Les Quatre Piliers
Association Internationale pour
l'Etude de l'Economie de l'Assurance
53, rte de Malagnou
CH - 1202 GENÈVE
Tel +41 22 707 66 00 /10
Fax +41 22 735 75 36
e-mail: geneviève_reday@generaassciation.org

DG EMPL - CAD A/23494
Date: 18-10-2005
CF: E
C:

Livre Vert
Changements démographiques
DG EMPL/E/1
J-27 01/122
Commission Européenne
BE - 1049 BRUXELLES

Madame, Monsieur,

Etant en congé maladie, je me vois dans l'obligation de vous envoyer les réponses à vos questions de la Communication Livre Vert COM(2005)94 final rédigées à la main.

Néanmoins je pourrais sur votre demande (tél: 00 33 450 43 67 68 - fax 00 33 450 43 68 31) recevoir sur votre formulaire électronique mes réponses pour le 1er novembre.

Pour votre information, je vous ai adressé mon avenir

récent (mars 2005) "Working beyond 60 - Key Policies & Practices in Europe" avec un résumé de synthèse en septembre. Mr Julius Op de Beele connaît notre travail sur le sujet.

Veuillez croire à l'expression de mes salutations distinguées,

François Reday-Hulvey

PS. Je joins à nouveau la synthèse du livre cité & le résumé de notre programme de recherche sur ces questions.

FR p4 Oui, le niveau européen est pertinent pour la réflexion et les actions face aux évolutions démographiques. Les problèmes étant quasi les mêmes dans la plupart des états membres, il existe une prise de conscience réelle, sinon unanime. La CE peut jouer un rôle d'impulsion important tant dans le débat en profondeur nécessaire qu'au niveau des politiques et mesures à adopter, à coordonner ou à renforcer. En outre, les Etats membres peuvent utiliser la CE pour faire passer des mesures politiquement difficiles au niveau national.

Les objectifs ont déjà été posés par la CE :

- il s'agit d'une part d'articuler les réformes des retraites avec une politique d'emploi des travailleurs 55-65 ans et au-delà adaptée - aménagement des carrières, du poste, réduction du temps de travail, ergonomie, formation, etc.
- d'autre part il est crucial d'initier une nouvelle culture 'active ageing' dans tous les domaines : travail, santé et bien-être, responsabilisation des citoyens face au travail, à la protection sociale et aux dépenses de santé'.

FR P5 1.1

- Une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée entraîne une fertilité plus élevée, ce qui à long terme aide à faire face à l'évolution démographique. Cette meilleure conciliation permet aussi d'augmenter la participation des femmes à l'emploi.

Le développement du Travail à Temps Partiel (TTP) qualifie juree ici un rôle clé et ceci pour les hommes comme pour les femmes.

- Cette répartition est déjà meilleure aujourd'hui, mais elle peut et doit s'améliorer. On peut l'encourager de deux manières principales :

→ par des dispositifs (ex. congé parental), par une école maternelle généralisée (ex. France & Allemagne), par des horaires scolaires adaptés, par une formation et des carrières de même niveau pour les femmes et les hommes ;

→ par le développement d'une culture et de normes montant que les hommes et les femmes sont partenaires et doivent s'aider à la maison et pour les enfants, ceci pour l'équilibre de tous et de chacun. Les manuels scolaires, les films, les émissions TV, les média, la publicité doivent concourir à ces nouvelles normes culturelles.

- Oui, un taux réduit de TRA peut contribuer au développement des services de garde d'enfants et de soins.

FR p.6

- 1.2 • L'immigration ne peut constituer qu'une solution complémentaire.

Toutes les politiques nécessaires au défi démographique doivent être menées de front : réforme des retraites, participation plus élevée des travailleurs 55-65/8 et des femmes au marché du travail, réinsertion notamment à temps partiel des chômeurs 'âgés' et de certaines catégories d'handicapés, politique familiale pour éléver la fertilité, etc. Ces actions requièrent un débat large et honnête sur ces questions.

- Il doit y avoir une politique commune européenne de l'immigration n'empêchant pas certaines spécificités nationales.
- L'Europe doit de son côté aider les pays en développement dans leur évolution économique et sociale pour fixer les énergies locales.

FR p.7

- 2.1 • Les politiques communautaires peuvent combattre la pauvreté en recommandant la hausse de certains minima sociaux avec comme condition l'obligation

d'insertion, en tous cas à temps partiel,⁴⁻
dans une activité d'utilité publique
ou collective.

- Il est crucial que chaque jeune citoyen, et moins jeune, soit encouragé et responsabilisé dans son parcours de formation initiale et continue. Chacun devrait se constituer une sorte de classeur où sont répertoriées toutes les formations initiales et continues, toutes les expériences professionnelles, y compris les activités bénévoles.
- Les transitions entre école et vie professionnelle peuvent être améliorées par la multiplication des stages en entreprise, par l'encouragement au travail à temps partiel et pendant les vacances du cours des études (ex. Angleterre); ou pourrait peut-être aussi mettre sur pied un système de tutorat entre seniors et jeunes pour aider ces derniers à préparer leur projet, à les encourager et leur donner confiance.
- Les solidarités peuvent être développées entre jeunes et personnes âgées:
 - l'exemple de Barcelone où des étudiants sont logés gratuitement chez des personnes âgées contre des services est à suivre et à transposer;

- l'exemple des grands parents qui lisent et aident les enfants dans les écoles et les centres d'activités parascolaires est à développer;
- le tutorat entre travailleurs seniors et jeunes travailleurs est à encourager car c'est un facteur clé d'insertion et de réalisation.

FR p 8

- 2.2 Pour permettre aux travailleurs moins jeunes de travailler davantage il sagit de:
- promouvoir une meilleure gestion des carrières et des âges, basée sur les bénéfices d'une diversité des âges dans l'entreprise (parallèle à celle des clientèles et des citoyens);
 - d'adapter les conditions de travail tout au long du cycle de vie, et en particulier à partir de 45-50 ans :
 - planification des carrières et des formations continues/complémentaires
 - aménagements du temps de travail basés sur l'année
 - plus grande mobilité (postes, régions, du public au privé, du privé au public, du commercial à l'enseignement, etc.).
 - d'encourager l'émergence d'une nouvelle culture (nouvelles normes et attitudes) montrant la complémentarité des âges, des expériences et des générations.

- FR p. 9 2.3 • L'âge de 65 ans peut rester un des critères du départ à la retraite - avec le nombre d'années de contribution.
Il faut encourager par tous les moyens (dans la législation & les réglementations des syst. de retraites, dans les pratiques d'entreprises) une retraite flexible et une transition indispensable entre travail à temps complet et retraite totale.
Il s'agit de favoriser une flexibilité par le haut (c'est-à-dire à un âge plus élevé) sans empêcher une flexibilité par le bas pour certaines catégories de travailleurs (cond. pénibles, stress, branches où l'espérance de vie est plus faible, etc.).
Il serait utile de considérer la période de 60 à 70 ans comme une transition.
- Le cumul entre salaire et pension est maintenant possible dans de nombreux Etats membres ; l'idée d'une pension partielle qui s'ajoute au revenu d'un travail à temps partiel est judiciale et pourrait permettre d'augmenter le montant de sa retraite/pension. Une activité prolongée de quelques années doit permettre un bénéfice financier (ex. Suède, Italie). Des incitations fiscales doivent aller dans le même sens.
 - Les seniors sont déjà très présents dans le secteur associatif et l'économie sociale

dans certains pays (ex. France, ⁷⁻ Bretagne). Ces secteurs pourraient intégrer plus de seniors qui seraient peut-être moins exigeants quant à leur rémunération que des professionnels plus jeunes. Les seniors pourraient voir leur pension augmenter proportionnellement au temps additionnel travaillé. Les conditions de travail dans ces secteurs sont souvent plus souples et moins stressantes. C'est une situation 'win-win'.

- La mobilité des retraités peut devenir un facteur de pression sur les systèmes de santé — visites médicales, par ex., des britanniques en France et en Espagne. Ceci peut s'avérer difficile sur le long-terme.
- Le 'vieillissement actif' dans le domaine de l'insertion professionnelle et sociale, de l'exercice physique et de la santé, et l'amélioration des conditions de travail permettront sans doute encore des gains de l'espérance-santé surtout si la prévention du tabagisme, de l'alcoolisme et des accidents de la route et du travail continue.

- 2.4 • Oui, la coordination des politiques nationales de protection sociale pourra aider à mieux faire face à l'évolution démographique, les 'best practice' et les mesures les plus progressistes pourront se répandre plus facilement entre les Etats Membres.

- Dans le secteur des soins il est urgent de relever le niveau des qualifications et, en conséquence, le niveau des salaires. L'exemple des pays nordiques ou de la Suisse est prometteur par rapport à l'avenir. La forte demande de ces postes devrait aussi aider à améliorer les salaires et la satisfaction au travail.
- L'évolution des formations et des carrières des femmes réduira à long terme les inégalités des retraites entre hommes & femmes. Il est urgent de mieux prendre en compte les années passées à l'éducation des enfants et des soins aux personnes âgées dans le calcul des retraites. Il faut aussi généraliser les réglementations des retraites en additionnant les contributions ^{calcul} des 2 conjoints plus les années passées aux soins et diviser par 2 le montant de la retraite (ex. Puisce retraite publique).

FR p.9

3. Dans ce domaine la Commission Européenne a déjà eu un rôle positif auprès des 'policy makers' et des acteurs majeurs. Mais ce qui a manqué et manque encore c'est un débat large dans les média et les entreprises ainsi que ^{dans les} syndicats. C'est difficile mais c'est indispensable. Il faut des débats à tous niveaux et entre les générations.